

LA FFCR, QU'EST-CE QUE C'EST ? POURQUOI ADHÉRER ?

La Fédération française des conservateurs-restaurateurs a été créée en 1992 afin de promouvoir la discipline. Elle est composée de professionnels et administrée par un conseil d'administration qui se réunit une fois par mois, ainsi que des délégués régionaux qui mènent des actions locales qui facilitent la communication en région.

1 Quelles actions ?

La FFCR a pour mission de défendre, promouvoir et valoriser cette profession mal connue. Elle est :

- **la principale interlocutrice** qui fait connaître la profession en place publique. Elle rencontre les politiques, sollicite le ministère de la Culture pour faire valoir ses revendications. Elle participe à des journées d'études et des colloques.
- **la représentante des conservateurs-restaurateurs** au sein des instances professionnelles liées à l'exercice indépendant à la formation professionnelle ou au régime d'assurance maladie et est en lien avec les administrations qui gèrent les spécificités des statuts (DGCS, Insee...) et collecte les informations administratives qui y sont liées.
- **la représentante des conservateurs-restaurateurs au sein d'associations culturelles** partenaires : ICOM, Comité français du Bouclier bleu, Observatoire du marché de l'art, CIPAC... une occasion pour la diffusion des spécificités de notre discipline.
- **la représentante de la profession auprès du grand public** (participation à des salons, aux Journées du patrimoine, à la Nuit des musées, site internet) et des professionnels associés (colloques, contacts avec d'autres associations professionnelles).
- **présente au Comité européen de normalisation**, espace de débats et de réflexions sur la profession, qui met en place actuellement les définitions d'un vocabulaire cohérent et travaille sur les notions de processus de conservation. Ces réflexions, non coercitives, créent cependant un précédent quant au positionnement de notre profession et rendent la présence de la FFCR indispensable aux nombreuses réunions.

2 Pourquoi adhérer ?

- ✓ Plus la FFCR compte d'adhérents, plus les revendications qu'elle porte, auprès des pouvoirs publics, paraissent légitimes. Grâce à la FFCR, les administrations ne peuvent ignorer l'existence d'un corps professionnel de diplômés en conservation-restauration.
- ✓ Cela permet de faire partie des groupes de travail (assurance, Monuments historiques, communication, *Livre blanc*, fonctionnement...) qui composent la FFCR et d'être plongé au cœur de sa discipline. Rejoignez ces groupes de travail, nous avons besoin de toutes les volontés !
- ✓ La FFCR permet de créer un réseau d'échanges entre professionnels.
- ✓ Parce qu'en adhérant, vous figurez sur l'annuaire et devenez visibles et accéder à de nombreuses informations sur le site internet notamment, avec la mise à jour des marchés publics, les *Entrée en matière*, les *2 minutes*, etc.
- ✓ Pour bénéficier de conseils juridiques administratifs personnalisés.
- ✓ Pour participer démocratiquement au sein à la vie de la FFCR.